

## LMDE/ régime général... pitié à l'aide!!!

Par **kristin**, le 18/11/2008 à 15:55

Bonjour à tous,

Je viens de prendre conscience de quelques soucis avec la sécu, et j'ai besoin d'avis et de conseils:

J'étais jusqu'alors sur la LMDE, comme je travaille désormais une quotité suffisante, je tente d'être affiliée au régime général. Ce matin, la fille du CPAM me dit "en fait vous n'êtes plus couverte par la LMDE depuis 2007". Grosse surprise car je me suis faite rembourser des soins cette année normalement en donnant ma carte vitale. En fait j'ai souscrit pour l'année 2007/2008 une mutuelle LMDE et non la sécu et je ne m'en étais jamais rendu compte, puisque ma carte vitale fonctionnait toujours!

Je suis apparemment en fraude pour la LMDE! (qui ne semble pas être au courant...)

Que dois-je faire?

Puis-je toujours être rattachée à un régime général vu que je cotise comme n'importe quel salarié, bien que je n'ai pas été couverte l'année dernière?

La sécu risque-t-elle de me balancer?

Merci d'avance pour votre aide.

Kristin

Par **Camille**, le 18/11/2008 à 18:44

Bonjour,

Pas tout bien suivi.

[quote="kristin":2zvrbke]

comme je travaille désormais une quotité suffisante, je tente d'être affiliée au régime général.[/quote:2zvrbke]

De quelle quotité parlez-vous ?

[quote="kristin":2zvrbke]

En fait j'ai souscrit pour l'année 2007/2008 une mutuelle LMDE et non la sécu[/quote:2zvrbke]

On ne souscrit pas à la sécu, c'est en principe automatique. On ne souscrit que pour une mutuelle complémentaire à la sécu.

[quote="kristin":2zvrbke]

vu que je cotise comme n'importe quel salarié[/quote:2zvrbke]

Et vous cotisez en tant que salariée depuis quand ?

Par **kristin**, le **18/11/2008** à **20:24**

je réexplique, il faut travailler au moins 60h par mois pour déroger à la sécu étudiante et être affiliée au régime général, ce qui est mon cas.

Je bosse depuis juin 2007. Apparemment je me suis pas acquittée de la sécu lmde pour l'année 2007/2008, je me suis plantée en souscrivant une mutuelle (alors que j'en avait déjà une...). J'ai complètement zappé tout ça car ma carte vitale ne posait aucune difficulté. Aujourd'hui je dois être affilié au régime général mais on me réclame une attestation 2007/2008, que je n'ai pas...

Quelques conseils à me donner????

Merci

Par **Kem**, le **23/11/2008** à **21:53**

Avé,

J'ai eu le même type de déboires.

Pour info, Camille, les étudiants doivent choisir à quel organisme de sécurité sociale ils sont affiliés : ce n'est pas automatique.

Kristin : les remboursements pour les soins de santé perçus en 2007 étaient-ils versés par la sécu ou par LMDE ?

Enfin, bref, tu as été couverte et c'est ce qui compte.

Ce que tu dois faire : tu écris à la sécurité sociale dont tu dépends (ta caisse départementale) et tu leur envoies à la fois ta preuve de paiement pour ton affiliation à la LMDE, tes fiches de paie sur toute la période depuis laquelle tu travailles en France, photocopie de ta carte d'étudiant, de ta carte vitale et de ta carte d'identité.

Tu envoies le tout par recommandé avec accusé de réception et tu demandes

1. Qu'on te certifie, en référence en courrier reçu, que tu étais bien totalement couverte par le régime général depuis l'année 2007;
2. Qu'on te rembourse les frais d'inscription à la LMDE pour la période concernée (192 € je pense, ce n'est pas négligeable);

Argument : sinon, tu as cotisé deux fois auprès de la sécurité sociale, ce qui n'est pas légal.

La sécu devrait te répondre en t'adressant les formulaires à adresser à l'URSSAF pré-remplis avec le cachet de la Sécu et le motif de leur accord de remboursement (- activité salariée).

Ensuite, tu renvoies toutes ces pièces (histoire d'être sûre) et un RIB à l'adresse indiquée sur le formulaire URSAFF.

Et enfin, tu patientes gentiment quelques semaines pour que l'URSSAF te verse l'argent.

Ne pas hésiter à les relancer de temps à autres

:roll:

Image not found or type unknown

Bon amusement administratif,

Kem